

La préservation de la mémoire des victimes d'un génocide : un devoir pour tous !

Nous voici 21 ans déjà, après la reconnaissance, par la Communauté internationale, du génocide perpétré contre les Tutsis du Rwanda en 1994.

Ce génocide anti-tutsi est historiquement et juridiquement imputé au Hutu Power, au Gouvernement d'alors et à leurs complices.

Si toute périodisation s'avère arbitraire, dans le processus crucifiant de la déshumanisation, celui qui, au Rwanda, mène au « Mal absolu », court, en réalité, de 1959 à 1994.

Conçu de longue date, ce projet d'extermination est préparé et mis en œuvre de façon graduelle, depuis 1959. Sur la longue durée d'une génération, on aura assisté, de manière sporadique, quasiment cyclique, à des phases d'essai, puis de répétition générale, jusqu'au paroxysme, en 1994.

Crime innommable, le génocide anti-tutsi a été commis dans l'indifférence totale de la communauté internationale, alors qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale et de la Shoah, elle avait pris l'engagement solennel que « plus jamais » le monde ne pourra tolérer pareil déni de l'humanité.

D'avril à juillet 1994, environ cent jours durant, plus d'un million de personnes sont monstrueusement massacrées sur l'ensemble du pays : à coups de machettes, de haches, de lances, de flèches, de gourdins, de baïonnettes, de balles de fusils, de chars d'assaut, d'incendies dans des églises, temples et autres lieux publics, etc. Pour la simple raison qu'elles sont nées tutsies, ces personnes sont massacrées sans distinction aucune : hommes, femmes, enfants, adultes, du fœtus au vieillard.

Beaucoup de femmes sont atrocement violées, puis suppliciées de toutes sortes de manières, avant d'être mises à mort. Le viol est ici utilisé comme une arme de génocide. La visée en est la destruction totale des Tutsis. La taxinomie de l'humiliation explore toutes les possibilités des imaginaires du mal. Rarissimes, les rescapées de ces horreurs succombent encore actuellement à l'infection du VIH/SIDA, qu'elles ont contractée lors de ces viols.

L'entreprise génocidaire n'épargne même pas les quelques personnes qui tentent de s'y opposer, ou celles qui refusent d'y collaborer, celles qui sont assimilées aux Tutsis, ni même des étrangers, qui sont censés maintenir la paix et la sécurité. Dix des Casques bleus belges envoyés au Rwanda dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour le maintien de la paix au Rwanda sont également massacrés.

Face à cette fin programmée des Tutsis, la réaction de la communauté internationale est d'évacuer les expatriés, et presque tout le contingent des Casques bleus, laissant ainsi le champ libre aux tueurs, et les Tutsis à leur merci. Seuls les efforts et les sacrifices des Rwandais ont permis de mettre fin à cette folie meurtrière, et de démarrer la reconstruction du pays. Les rescapés pleurent leurs morts ; ils cicatrisent, tant bien que mal, les blessures, aussi bien physiques que psychologiques, afin de pouvoir affronter les défis de la vie.

Vingt et un ans après, quel bilan, sous quels rapports ? Quels sont les défis ? Ces questions, et tant d'autres, connexes, appellent réflexion, et actions, les unes plus urgentes que les autres, à l'adresse aussi bien des Rwandais que de la Communauté Internationale, qui doit se sentir concernée, au regard de l'inscription, dans la durée, dudit génocide.

L'Organisation des Nations Unies et certains pays, tels que la Belgique et les États-Unis, via leurs dirigeants, ont reconnu, en partie, leur part de responsabilité, et ont demandé pardon. Ce fût le cas de l'ancien premier ministre belge Monsieur Guy Verhofstadt. D'autres, comme la France, continuent à la nier, malgré les preuves irréfutables qui s'accumulent au fil du temps. Quelques auteurs ont été jugés et condamnés par des tribunaux, tant au niveau national qu'international, mais beaucoup d'autres restent encore en liberté. Certains menacent même de récidiver, et s'appliquent à transmettre l'idéologie du génocide à leurs enfants.

L'initiative, louable, mais encore timide, de l'extradition de certains coupables vers le Rwanda, doit être poursuivie. La question de la réparation reste posée, sous nombre de ses formes : garantie de non-répétition, indemnisation, réadaptation, etc. Pourtant, elle fait partie des droits fondamentaux de toute personne ; elle doit donc faire partie intégrante de la justice.

Au lieu de cela, la révision et la négation de ce génocide vont bon train, sous toutes leurs formes, sous tous leurs mécanismes. Allant de la négation pure et simple à la banalisation des faits, en passant par le présupposé haine ancestrale entre Hutus et Tutsis, accusation en miroir, guerre civile, autodéfense, légitime défense, thèses de colère spontanée, etc. La révision et la négation dudit génocide prennent des dimensions inquiétantes, il est temps que des lois soient votées pour mettre fin à ces actes malveillants.

En collaboration avec ses amis et ses partenaires, IBUKA Mémoire et Justice organise, chaque année, différentes activités de commémoration, mais aussi d'information et d'éducation à la citoyenneté, car ce qui a été commis est un crime contre l'humanité. La présente exposition fait partie de ces activités, en plus des séances d'information et de témoignages organisées dans des écoles. Même si un accent particulier est toujours mis sur la justice, la préservation et la perpétuation de la mémoire, un chantier important reste encore à démarrer, celle de la réparation pour les victimes et les survivants.

Honorer cette mémoire et entretenir sa flamme est un devoir pour tous. Le questionnement est existentiel. Il est essentiel d'en avertir nos enfants : le fanatisme, l'intolérance, la haine et la violence peuvent détruire l'humanité. Il faut leur apprendre à respecter toute vie humaine, quelle qu'en soit la différence. Il faut élaborer des moyens adéquats de prévention et de répression, contre toute tentative de génocide, ou de négation de celui-ci.

IBUKA Mémoire et Justice fait donc appel à toute personne et à toute institution, au sens élémentaire de l'humain, pour se joindre à elle, afin de contribuer à réparer le passé, pour préparer l'avenir, et contribuer à la construction d'un monde plus juste, plus vivable, plus équitable, sans haine ni exclusion.

IBUKA Mémoire et Justice